



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 avril 2016

Sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire,
Étaient présents : Mrs Bellali, Douarre, Goujon, Jean, Legrand, Piquenet, Pratico, Resende Marquès, Torché, Mmes Deseine, Guigard, Paulet, Tcherkès.
Absent excusé : Mr Mathieu (procuration à Mr Legrand).
Secrétaire de séance : Mr Bruno Bellali

☆☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité :

- **A PRIS** note des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie :
 - *Décision n°02/2016 en date du 10 mars 2016 : restructuration du pôle scolaire – déclaration infructueuse des lots 1 « démolitions » et 10 « carrelage ».*
- **A VOTÉ** le budget communal équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - **FONCTIONNEMENT** : 528 102,83 €
 - **INVESTISSEMENT** : 1 086 495,00 €
- **A RECONDUIT sans augmentation** les taux d'imposition 2015 en 2016, à savoir :
 - TAXE HABITATION : 7,13 %
 - FONCIER BATI : 15,08 %
 - FONCIER NON BATI : 42,69 %
- **A PROPOSÉ** Madame Christine Verriest et Monsieur Daniel Jam comme commissaires à la **Commission Intercommunale des Impôts Directs** à la communauté urbaine du GPSO.
- **A NOMMÉ** Madame Catherine Deseine titulaire et Madame Nathalie Paulet suppléante représentant le conseil municipal à la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées** de la communauté urbaine du GPSO.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonds de solidarité eau prévu au contrat d'affermage de Suez/GPSO.
- **A RENOUVELÉ** l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le **Syndicat d'Énergie des Yvelines**.
- **A SUPPRIMÉ** l'allocation d'abonnement téléphonique pour les personnes âgées non imposables de plus de 65 ans suite à la suppression du remboursement aux communes par le Conseil Départemental.
- **A MODIFIÉ** la demande de réserve parlementaire auprès de Mr Tétart, Député pour le financement d'un tableau numérique de l'école.
- **A SUPPRIMÉ** les régies d'avances de la salle communale et du C.C.A.S.
- **A COMPLÉTÉ** l'objet de la régie d'avance de la commune et **PORTÉ** l'avance à 500 €.

- **A ACCEPTÉ** la clé de répartition des travaux de l'école qui seront à ventiler entre l'école, la cantine et la garderie pour les demandes de versement de subvention.

Le Conseil Municipal a été informé :

- Du retour à la commission des travaux de patrimoine communal de l'analyse des offres effectué par le cabinet de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école.

Les entreprises retenues ont été sélectionnées et seront prévenues dans les délais réglementaires après le délai de notification aux entreprises non retenues écoulé.

En travaux préparatoires, le garage technique sous préau a été déménagé, le jeu « grapa » des 7/12 ans a été démonté et sera réinstallé en fin de chantier plus bas vers l'espace de la galopette, les arbres situés sur l'emprise du futur chantier ont été abattus.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont aidé le personnel communal à effectuer ces travaux qui sont autant d'économies pour les finances communales.

- De la suppression décidée par la société ORANGE de la cabine téléphonique devant la mairie.

- De la réparation de la barrière du chemin des confidences qui avait été endommagée suite à un accident.

- De la date de la fête des voisins qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016. Il est rappelé que pour des raisons de sécurité une demande d'occupation du domaine public doit être impérativement demandée en mairie.